



LA FIBRE
BY VINCI

Guide de raccordement

Pour vous accompagner dans le raccordement de votre habitation à la fibre optique, nous avons le plaisir de vous remettre ce document. Il vous permettra de connaître précisément les étapes à venir, et de tout savoir sur les travaux que vous devrez réaliser sur votre propriété, ainsi que sur la prise en charge de votre raccordement.

LES ÉTAPES DU RACCORDEMENT



1 - Vini amène la fibre optique jusqu'à la bordure extérieure de ma propriété

Après votre souscription à une offre Vinibox en fibre, une équipe technique de Vini se rendra aux abords de votre propriété dans un délai de cinq jours ouvrés pour y acheminer la fibre optique et y laisser jusqu'à 50 m de longueur de câble (destiné à la réalisation de vos travaux de raccordement privatifs). Votre présence n'est pas nécessaire le jour de cette intervention.

2 - Vini me signale la fin des travaux sur le domaine public

Une fois ces premiers travaux terminés, Vini vous confirmera par SMS et/ou e-mail que la partie « privée » de votre raccordement est désormais possible. Vous pourrez alors démarrer les travaux nécessaires au sein de votre propriété.

3 - Je réalise mes travaux en partie privative, avec l'aide d'un professionnel si besoin

Le câble de fibre optique doit ensuite être acheminé depuis la bordure de votre propriété, jusqu'à l'intérieur de votre logement. Cette partie privée des travaux est à votre charge, néanmoins jusqu'au 31/12/2023, vos travaux sont remboursés à hauteur de 50 000 F TTC* (plus d'informations en fin de document).

4 - Je signale à Vini la fin de mes travaux et programme un rendez-vous

Dès la fin de vos travaux, contactez Vini au 39 50 pour programmer un rendez-vous permettant de finaliser votre raccordement. 48 h avant ce rendez-vous, vous recevrez un rappel par e-mail ou SMS.

5 - Le jour du rendez-vous, Vini finalise mon raccordement et active le service Internet

Une équipe technique de Vini se déplace chez vous afin d'installer les équipements pour la fibre (ONT & PTO**). Ce rendez-vous ayant lieu à votre domicile, votre présence est obligatoire. La durée de ce rendez-vous de raccordement est estimée à 3 h. Une fois le raccordement de votre habitation effectué, votre offre Vinibox est activée. Il vous restera à connecter votre routeur et votre décodeur TV Vinibox afin de profiter de l'Internet à très haut débit !

LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT

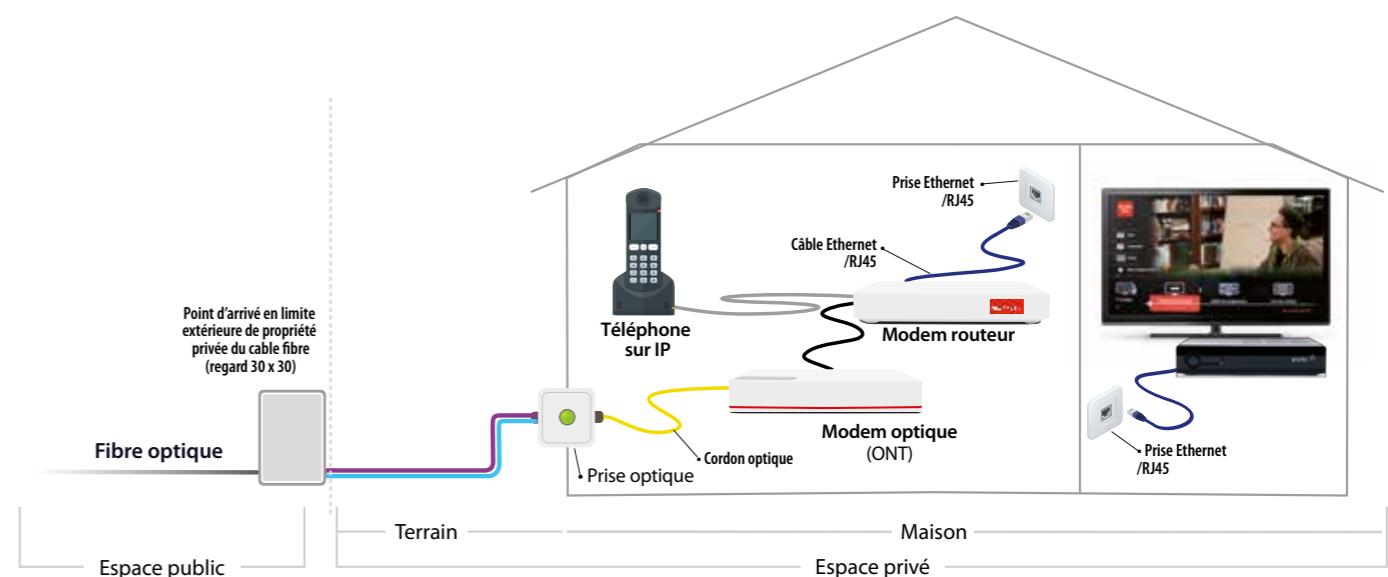
Pour les travaux de raccordement au sein de votre propriété, il existe trois options :

- Effectuer vos travaux vous-même.
- Faire appel au prestataire de votre choix, auquel cas nous vous conseillons de contacter un prestataire labellisé CLCE pour établir un devis relatif aux travaux à réaliser.
- Ou confier toutes les étapes de votre raccordement à un prestataire agréé par Vini avec les offres Vini Link (plus d'informations en fin de document).

Quelques conseils pour vos travaux :

- Prévoir une conduite/gaine d'un diamètre minimum de 28 mm entre la limite extérieure de propriété et l'emplacement choisi pour l'installation du modem optique et de la prise optique fournis par Vini.
- Dégager un emplacement de fixation pour la prise/modem optique.
- Prévoir deux prises électriques de 220V à moins de 2 m du modem optique.
- Tirer la fibre optique dans le logement jusqu'au point de fixation que vous aurez choisi. Il est important de ne pas donner un rayon de courbure trop serré au câble et de ne pas trop le solliciter en traction.
- Dans le cas où le routeur ne se trouve pas à proximité de la prise/modem optique, il vous est recommandé de poser un lien Ethernet de type RJ45 entre ces deux équipements.

EXEMPLE DE RACCORDEMENT EN SOUS-TERRAIN



* Soumis aux conditions spécifiques de prise en charge des travaux de raccordement à la fibre optique. Ces conditions vous ont été remises lors de la souscription à votre offre Internet Vinibox. Renseignements en boutique ou au 39 50.

** L'ONT (Optical Network Termination) et le PTO (Point de Terminaison Optique) sont mis à disposition et restent la propriété de Vini.

LA PRISE EN CHARGE

ÉTAPE 1 Je constitue mon dossier de prise en charge

Lors de la souscription à un abonnement Vinibox en fibre optique, Vini vous remet un formulaire de prise en charge, ainsi que les conditions spécifiques et un document précisant les travaux pris en charge.

Vous devrez constituer votre dossier en rassemblant : le formulaire de prise en charge dûment complété et signé, le devis de vos travaux de raccordement, et le RIB du payeur pour le remboursement.

ÉTAPE 2 Je transmets mon dossier à Vini

Vous disposez d'un mois pour transmettre votre dossier de prise en charge à Vini. Une fois celui-ci complet, vous pourrez le remettre en bureau de poste ou en boutique Vini, par e-mail à l'adresse secretariat.dmc@vini.pf ou par voie postale à l'adresse indiquée sur le formulaire de prise en charge.

ÉTAPE 3 Vini étudie ma demande de prise en charge

Après réception par Vini, votre demande de prise en charge sera étudiée dans un délai maximal de 5 jours ouvrés. Si le devis proposé dans votre dossier est validé par Vini, vous recevez une confirmation par SMS ou par e-mail.

ÉTAPE 4 Je réalise mes travaux et je transmets la facture à Vini

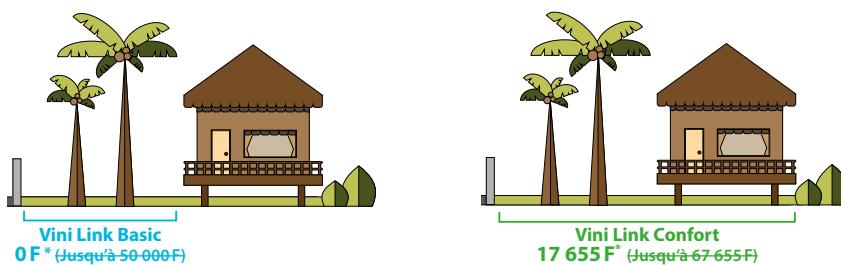
Une fois votre devis validé, vous disposerez de deux mois pour finaliser vos travaux de raccordement. Vous devrez ensuite transmettre à Vini l'original de votre facture acquittée pour vous faire rembourser. Vous pouvez la transmettre par courrier, en bureau de poste ou en boutique.

ÉTAPE 5 Validation de ma facture et remboursement

Dès réception de l'original de votre facture acquittée, Vini contrôlera votre dossier de prise en charge. Une fois celui-ci validé, le remboursement de vos travaux de raccordement sera effectué par virement bancaire.

LA SOLUTION VINI LINK

Avec nos deux offres Vini Link, vous êtes accompagné par des professionnels agréés durant toutes les étapes de votre raccordement. De la réalisation de vos travaux jusqu'à l'installation de votre routeur et de votre décodeur TV Vinibox. De plus, la prise en charge des travaux sera automatiquement déduite du montant de votre offre. Cela signifie que si vos travaux remplissent les conditions de prise en charge, vous n'aurez aucun frais à régler ou à avancer pour vos travaux de raccordement*.



Renseignez-vous en boutique ou au 39 50 !

* Soumis aux conditions spécifiques de prise en charge des travaux de raccordement à la fibre optique. Ces conditions vous ont été remises lors de la souscription à votre offre Internet Vinibox.

Pour contacter Vini :

- Service Clients : Tél. : 39 50 (appel gratuit depuis un fixe ou un mobile du réseau Vini)
- BP 440 98713 Papeete Tahiti
- Site web : www.vini.pf